

INFORMATION SUR LE TRAITEMENT DE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Chèques-taxi

Commune de Molenbeek-Saint-Jean

20, rue Comte de Flandre

1080 Molenbeek-Saint-Jean

Introduction

Le but de ce document est de vous informer à propos de l'utilisation de vos données à caractère personnel.

Traitements de données

La commune de Molenbeek-Saint-Jean agit en tant que responsable de traitement pour les traitements suivants :

- Délivrance de chèque-taxi

Description des traitements

Finalités (à quoi sert ce traitement)	Délivrance de chèques-taxi aux personnes handicapées ou aux personnes de plus de 75 ans, en incapacité de prendre les transports en commun, qui en font la demande et qui rentrent dans les conditions pour les obtenir.
---	--

Base juridique (ce qui nous autorise à traiter vos données)	Vos données sont nécessaires pour l'exercice de l'autorité publique dont est investie la commune et pour la réalisation d'une de ses missions d'intérêt public, précisée dans le :
---	--

RÈGLEMENT COMMUNAL DES CHÈQUES-TAXI

[Règlement « Chèques-taxi » \(irisnet.be\)](#)

Données personnelles (quelles données sont concernées)	Concernant le demandeur du chèque taxi : <ul style="list-style-type: none">• nom• prénom• adresse postale• date de naissance• numéro de registre national• date d'inscription dans la commune• numéro de téléphone• adresse e-mail• nationalité (dans le cas où les chèques taxis sont retirés par un tiers)• numéro de carte d'identité (dans le cas où les chèques taxis sont retirés par un tiers)
--	--

Concernant la personne de référence :

- nom
- prénom
- degré de parenté
- numéro de téléphone
- adresse e-mail

Concernant la tierce personne qui retire le chèque taxi pour le demandeur :

- nom
- prénom

-
- date de naissance
 - nationalité
 - numéro de carte d'identité
 - numéro national

Concernant le médecin traitant du demandeur

- nom
- prénom
- adresse
- numéro de téléphone
- numéro INAMI

Destinataires des Données (à qui sont envoyées les données) La commune fait appel à un sous-traitant (Salesforce) pour la gestion de la plateforme permettant l'introduction des demandes de chèques-taxi.

Durée de conservation (combien de temps sont gardées les données) Deux ans après fin d'utilité administrative (décès, changement de commune, la personne rentre en maison de repos, non retrait des chèques-taxi dans le délai imparti dans le règlement).

Quels sont vos droits ?

Vous avez le droit de :

- Recevoir une information claire au sujet du traitement de vos données
- Consulter et obtenir une copie des données
- Demander une rectification de vos données
- Demander l'effacement des données (dans la mesure où il n'existe pas une obligation de conserver ces données),
- Demander la suspension du traitement de vos données (sans effacement)
- Retirer votre consentement à traiter vos données dans le futur pour les traitements qui se basent sur ce consentement

Pour exercer ces droits, vous pouvez nous contacter privacy@molenbeek.irisnet.be ou par courrier postal à notre adresse générale, à l'attention de la Cellule RGPD.

Obtenir plus d'information ou introduire une réclamation

Pour toute question et/ou remarque concernant le traitement de vos données qui n'aurait pas reçu de réponse via l'adresse ci-dessus, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : dpo@molenbeek.irisnet.be ou par courrier postal à notre adresse générale, à l'attention du DPO.

Si vous pensez que vos données ont été traitées en violation de la législation, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'Autorité de Protection des Données :

<https://www.autoriteprotectiondonnees.be/>